



Emploi des jeunes : Les orientations du Cerf reprises

Le Cerf se félicite des annonces faites aujourd'hui par le président de la République sur la formation, l'insertion et l'accès à l'emploi des jeunes. En effet, le chef de l'Etat a décidé de mettre l'accent sur les contrats de professionnalisation et d'apprentissage comme le préconise le Cerf depuis plusieurs années, dispositifs détricotés par les partenaires sociaux à l'occasion de la loi dite ANI sur la formation professionnelle de 2004. L'Etat revient ainsi à une vision positive de l'alternance. Le président de la République a également repris la proposition du Cerf d'inciter les entreprises à embaucher les jeunes en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation par des exonérations de charges ou des aides de l'Etat. Enfin, en période de trésorerie également tendue pour l'Etat, le président de la République a choisi qu'une part du financement serait puisée dans les excédents des fonds de la formation professionnelle (Fonds unique de péréquation), conformément aux préconisations du Cerf : Nicolas Sarkozy a ainsi appelé les partenaires sociaux, responsables de la gestion de ces fonds, à se mobiliser davantage. Le Cerf déplore toujours que des jeunes qui ont pourtant trouvé un employeur et un centre de formation, se voient encore refuser le financement de leur formation sous le prétexte que ceux-ci dépendent d'une branche qui refuse de prendre en charge ce type de formations.

En revanche, le Cerf qui souhaite la réussite de ces dispositifs, souligne l'impérieuse nécessité de remettre à plat les formations diplômantes. Il s'agit en particulier d'éviter l'aiguillage vers des formations en apprentissage beaucoup plus chères qu'en contrat de professionnalisation, à diplôme équivalent : de ce choix dépendra le nombre de bénéficiaires.

Ces préconisations ont déjà été faites au cours du second semestre 2007, à l'occasion de la présentation par le Cerf du projet de programme d'accès au diplôme, qui répond parfaitement aux orientations prises par le Chef de l'Etat aujourd'hui, lequel « refuse de laisser des jeunes au bord de la route, sans diplôme ». En effet, Jérôme de Rocquigny, vice-président en charge de l'emploi et de la formation professionnelle a proposé la mise en place d'un dispositif permettant le retour à une formation diplômante destinée aux jeunes de 16 à 21 ans en situation d'échec scolaire, sans qualification et sans projet professionnel. Il serait ainsi une réponse au constat posé par le dernier rapport de l'OCDE sur l'emploi des jeunes qui démontre en effet que seul le diplôme est une arme efficace pour lutter contre le chômage. La première étape de ce programme d'accès au diplôme, la plus importante, dure sept mois : elle permet au jeune d'élaborer un projet professionnel via des stages dans cinq secteurs d'activité différents, et d'accéder à un premier niveau de qualification par une acquisition de connaissances validée par l'Education Nationale. La seconde étape accompagne le jeune jusqu'à l'obtention de son diplôme professionnel et à l'emploi via un contrat de travail en alternance. Le programme d'accès au diplôme qui concerne les plus démunis, pourra ainsi compléter les mesures annoncées aujourd'hui par le chef de l'Etat.

**Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à vos élus -
maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux**

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org